

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 3
Absents non représentés : 0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211407127-20240326-07CM2024018BP-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/03/2024**

Référence de la délibération : 07-CM-2024-018

Date de convocation du CM : 13/03/2024

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 26/03/2024**

07-CM-2024-018 – Vote du Budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire du 23 janvier 2024,
Vu l'avis de la commission Finances du 12 mars 2024,

Considérant que le projet de budget primitif, transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, s'établit en équilibre, à savoir :

En Fonctionnement :

- Dépenses = Recettes = 4 547 122,46 €

En Investissement :

- Dépenses = Recettes = 708 322,34 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix exprimées, 4 contre (M. Lemarchand pour lui-même et pour Mme Lemaresquet, MM. Thomas et Marie), et 2 abstentions (Mmes Loisel et Demoy),

Article 1 : **APPROUVE** le projet de budget primitif tel qu'il a été présenté.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS

